



Direction de la Voirie et des Déplacements

2022 DVD 26 La Ville logistique. Repenser la logistique urbaine à Paris. Stratégie 2022-2026. Approbation du plan d'actions.

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Comme les autres grandes métropoles européennes et mondiales, Paris connaît une transformation rapide et radicale de la mobilité des biens sur son territoire : les modes de consommation connaissent en effet, depuis plusieurs années, une évolution profonde sous l'effet du e-commerce, dont l'influence semble avoir été renforcée avec la crise sanitaire ; les modes de distribution des marchandises en ville s'adaptent en conséquence, cherchant à garantir la disponibilité rapide des biens de consommation, tandis que la livraison à domicile connaît aujourd'hui un essor peu maîtrisé, qui s'étend au commerce de proximité et à la restauration ; au-delà, c'est également la mobilité des Parisiennes et des Parisiens qui a profondément évolué, recherchant davantage la proximité de services et de commerces de quartier. Moins visibles enfin, les flux des artisans ou liés à la logistique des chantiers restent un enjeu d'importance pour que la capitale reste accessible à ces activités.

Ces évolutions ne sont pas sans conséquence sur l'environnement, sur l'emploi et sur la qualité de vie. Indubitablement, la crise sanitaire que nous traversons a conduit à une accélération des importantes transformations à l'œuvre ; parallèlement, les priorités que porte la majorité parisienne, à savoir la construction nécessaire d'une ville résiliente pour combattre le dérèglement climatique, la reconquête d'un espace public apaisé, la promotion des modes doux au travers du développement de nouvelles pistes cyclables ainsi que la construction d'une véritable ville du quart d'heure justifient de penser et d'encadrer différemment la mobilité des biens à Paris et dans le Grand Paris.

C'est pourquoi la Ville de Paris a mis en évidence la nécessité d'appréhender les enjeux liés à l'essor des nouveaux modes de distribution et à la forte croissance des flux logistiques, d'œuvrer en faveur d'une meilleure organisation des circuits de distribution sur le territoire et d'imaginer une logistique urbaine plus efficace dans un secteur où l'innovation est extrêmement forte et où les acteurs publics sont de plus en plus attendus.

Pour identifier les actions devant répondre à ces différents enjeux, la Ville de Paris a organisé au cours de l'année 2021 une série d'ateliers de concertation thématiques. Une nouvelle **stratégie logistique urbaine durable** a pu ainsi être définie et sera mise en œuvre durant cette mandature. Cette concertation a été largement suivie avec plus de 100 participants à chaque réunion et ses conclusions largement plébiscitées lors des deux comités des partenaires ; ceux-ci ont réuni à chaque fois plus de 150 représentants de toutes les filières de la logistique urbaine à travers les fédérations et associations de professionnels, des entreprises ainsi que des représentants d'usagers, les chambres consulaires, des aménageurs, les agences d'urbanisme, des chercheurs et des institutionnels.

Les réflexions menées se sont organisées autour de six thématiques : le foncier et l'immobilier logistique, le partage de l'espace public, les conditions sociales de travail de la profession de livreur, les nouveaux modèles à inventer pour favoriser l'offre de proximité, et la transition écologique.

Le document, qui vous est ici soumis, synthétise cette démarche et les propositions d'actions auxquelles elle a abouti sur chacun de ces six thèmes. Il rappelle également les actions que mène déjà ou va engager la Ville de Paris au sein de ses services pour se conformer en tant que donneur d'ordre et dans sa propre organisation à ces objectifs partagés.

Cette **stratégie logistique urbaine durable** constitue le point de départ du plan d'actions qui fera l'objet d'une déclinaison annuelle, et qui sera co-construit avec l'ensemble des partenaires ayant participé à son élaboration. C'est la mise en œuvre dès aujourd'hui de cette stratégie qui nous permettra d'aborder au mieux deux grandes échéances de cette mandature : l'organisation du transport des marchandises dans la capitale pour les JOP à Paris à l'été 2024 et l'étape de la ZFE mobilité métropolitaine qui interdira la circulation des véhicules Crit'Air2 la même année.

Ce plan d'actions pourra notamment se traduire par la signature de conventions de partenariats, la réalisation d'expérimentations sur le territoire parisien ou la conduite d'actions communes avec des partenaires privés ou publics afin de relever les défis en matière de logistique urbaine.

Je vous demande d'approuver ce plan d'actions concernant la stratégie logistique urbaine durable et de m'autoriser à le mettre en œuvre.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de

| Paris

|

2022 DVD 26 La Ville Logistique. Repenser la logistique urbaine à Paris. Stratégie 2022-2026. Approbation du plan d'actions.

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver le plan d'actions concernant la Stratégie logistique urbaine à Paris 2022-2026 et de l'autoriser à prendre toutes décisions pour sa mise en œuvre ;

Sur le rapport présenté par Monsieur David BELLIARD au nom de la 3^e Commission ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel GREGOIRE, Madame Afaf GABELOTAUD, Monsieur Antoine GUILLOU, Monsieur Florentin LETISSIER, Madame Olivia POLSKI et Monsieur Paul SIMONDON au nom de la 1^{ère} Commission ;

Sur le rapport présenté par Madame Anne SOUYRIS au nom de la 4^e Commission ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques BAUDRIER au nom de la 5^e Commission ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Dan LERT et Madame Audrey PULVAR au nom de la 8^e Commission,

Délibère

Article 1 : Est approuvé le plan d'actions concernant la Stratégie logistique urbaine à Paris 2022-2026 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à prendre toutes décisions pour le mettre en oeuvre.